



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Yncréa Ouest Association

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020
Yncréa Ouest Association
20 rue Cuirassé Bretagne - CS 42807
29228 Brest Cedex 2
Ce rapport contient 22 pages
Référence : THR-MG-SB

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Yncréa Ouest Association

Siège social : 20 rue Cuirassé Bretagne - CS 42807
29228 Brest Cedex 2

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

A l'Assemblée générale de l'association Yncréa Ouest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Yncréa Ouest relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 15 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Yncréa Ouest Association
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
15 décembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Quimper, le 15 décembre 2020

KPMG S.A.

Thomas Roimier
Associé

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'Etablissement				
Frais de Recherche et de Développement				
Concessions, Brevets, Licences, Marques	29 687	- 29 687	-	-
Fonds Commercial (1)				
Autres	109 935	- 100 574	9 361	9 670
Immobilisation En-cours				
Avances et Acomptes				
Total	139 621	- 130 260	9 361	9 670
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations Techniques	512 193	- 511 919	274	1 773
Autres	2 362 069	- 1 197 148	1 164 921	699 050
Immobilisations En-cours	1 651 208		1 651 208	371 390
Avances et Acomptes				
Immobilisations en Concession				
Total	4 525 471	- 1 709 068	2 816 403	1 072 213
Immobilisations Financières (2)				
Participations	95 368		95 368	82 820
Créances rattachées à des participations				
Autres Titres Immobilisés				
Prêts				
Prêts et avances inter-services				
Autres	24 165		24 165	24 165
Total	119 532	-	119 532	106 984
Total I	4 784 624	- 1 839 328	2 945 296	1 188 868
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en Cours				
Matières Premières - Autres Approv	6 761		6 761	6 280
En-cours Production				
Produits Intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total	6 761	-	6 761	6 280
Avances et Acomptes	5 189		5 189	14 189
Créances (3)				
Créances Clients	1 043 463	- 7 739	1 035 724	622 377
Autres	1 839 640		1 839 640	1 343 873
Total	2 883 103	- 7 739	2 875 364	1 966 250
Valeurs Mobilières de Placement				
Disponibilités	658 940		658 940	29 403
Charges Constatées d'Avances (3)	125 663		125 663	92 345
Total II	3 679 656	- 7 739	3 671 918	2 108 467
Charges à répartir sur N Exercices	-	-	-	-
Total III	-	-	-	-
Primes de Remboursement Obligations	-	-	-	-
Ecart de Conversions des Actifs	-	-	-	-
Total IV	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	8 464 281	- 1 847 067	6 617 214	3 297 335
(1) Dont droit au bail	-	-	-	-
(2) Dont à moins d'un an	-	-	-	-
(3) Dont à plus d'un an	-	-	-	-

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Apports		
Ecart de Réévaluation		
Réserves		
Report A-Nouveau	- 1 632 610	- 1 666 700
Résultats de l'Exercice	186 869	34 091
Autres fonds associatifs		
Subventions d'Investissement	3 054 880	115 560
Provisions réglementées		
Total I	1 609 139	1 517 050
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour Risques	42 000	107 224
Provisions pour Charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II	42 000	107 224
DETTES		
Emprunts obligataires		
Dettes auprès des Etab. de crédits (2)	71 722	95 361
Emprunts et dettes diverses	1 002 350	2 542 157
Prêts et avances inter-services		
Avances et Acomptes sur Cdes en cours	708 284	606 218
Dettes Fournisseurs	653 101	753 293
Dettes Fiscales et Sociales	393 744	269 352
Dettes sur Immos et comptes rattachés	845 915	67 163
Autres dettes	728 870	202 559
Produits constatés d'avances	562 090	171 058
Total III	4 966 075	4 707 161
Ecart de Conversion Passif		
Total IV	-	-
TOTAL GENERAL (I+Ibis+Iter+II+III+IV)	6 617 214	3 297 335
(1) Dont à plus d'un an	-	-
Dont à moins d'un an	-	-
(2) Dont concours bancaires courants	-	-
et soldes créditeurs de banque	-	-

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitations		
Achats de marchandises(a)		
Variation de stock(a)		
Achats matières et autres approv (b)		
Variation de stock (b)	- 481	- 326
Autres achats et charges (*)	1 872 289	1 950 109
Impôts et taxes	25 051	23 430
Salaires et traitements	3 948 245	3 303 261
Charges sociales	1 852 724	1 524 996
Dotations aux amortis et aux provis:		
<i>Sur Immos:dotations aux amortis</i>	233 417	194 664
<i>Sur Immos:dotations aux provis</i>		
<i>Sur actif circulant: dotations aux provis</i>	7 739	8 417
<i>Pour risques : dotations aux provis</i>		
Autres charges	97 537	89 099
Sous-total (A)	8 036 521	7 093 650
TOTAL I = (A)	8 036 521	7 093 650
Quotes-parts résultat sur op communes		
Charges financières:		
Dotations aux amortis et aux provis		
Intérêts et charges assimilées	756	906
Différence négatives de change		
Charges sur cession de valeurs mobilières		
TOTAL III	756	906
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion	65 524	217
Sur opérations en capital	1 379	
Sur dotations		107 224
TOTAL IV	66 903	107 441
Impôts sur les bénéfices (V)	- 456 413	- 494 193
Total des charges (I+II+III+IV)	7 647 767	6 707 804
Soldes créditeur - bénéfices (3)	186 869	34 091
TOTAL GENERAL	7 834 636	6 741 894

PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises Production vendue (B&S)	6 238 119	5 460 087
Sous-total (A) - Montant net du CA	6 238 119	5 460 087
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Ressources publiques et subventions	1 015 835	889 431
Reprises sur provis et amortis/transfert de ch.	47 469	41 838
Autres produits	372 488	297 322
Sous-Total (B)	1 435 792	1 228 591
TOTAL I = (A+B)	7 673 912	6 688 678
Quotes-parts sur opérations communes (II)	-	-
Produits Financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	1 291	1 079
Reprises sur provisions		
Différences positives de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs		
TOTAL III	1 291	1 079
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	15 288	17 539
Sur opérations en capital	78 921	34 598
Reprises sur provisions	65 224	
TOTAL IV	159 434	52 137
Total des produits (I+II+III+IV)	7 834 636	6 741 894
Solde débiteur = pertes		
TOTAL GENERAL	7 834 636	6 741 894

ASSOCIATION YNCREA OUEST

Annexe aux comptes annuels de l'exercice

Clos le 31/08/2020

Montants exprimés en €uros

YNCREA OUEST

20 rue Cuirassé Bretagne

CD 42807

29228 Brest Cedex 2

Table des matières

1 - Faits majeurs de l'exercice	3
a - Evènements principaux de l'exercice	3
b – Principes, règles et méthodes comptables	4
<i>i -Présentation des comptes</i>	4
<i>ii -Méthode générale</i>	4
<i>iii –Changement de méthode d'évaluation</i>	4
<i>iv –Changement de méthode de présentation</i>	4
<i>v –Crédit impôt recherche</i>	4
c – Evènements postérieurs à la clôture	4
2 – Informations relatives au bilan	5
a – Bilan actif	5
<i>i –Tableau des immobilisations</i>	5
<i>ii –Tableau des amortissements</i>	5
<i>iii –Immobilisations incorporelles</i>	5
<i>iv –Immobilisations corporelles</i>	6
<i>v –Immobilisations financières</i>	6
<i>vi –Evaluation des stocks consommés</i>	6
<i>vii –Créances</i>	6
b – Bilan passif	7
<i>i –Fonds propres</i>	7
<i>ii –Report à nouveau avant répartition du résultat</i>	7
<i>iii –Tableau de répartition du résultat de l'exercice</i>	7
<i>iv –Subvention d'investissements</i>	7
<i>v –Fournisseurs et comptes rattachés</i>	8
<i>vi –Provision pour risques</i>	8
<i>vii –Etat des dettes</i>	8
<i>viii–Produits constatés d'avance</i>	10
<i>ix–Charges à payer</i>	10
3 – Informations relatives au compte de résultat	11
a – Ventilation du chiffre d'affaires	11
b – Ventilation des autres produits	11
c – Présentation	11
d – Résultat financier	11
e – Résultat exceptionnel	11
f – Transfert de charges	12
g – Ventilation de l'effectif moyen	12
4 – Autres informations	12
a – Information sur les rémunérations	12
b – Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière	12
c – Information concernant les contributions volontaires en nature	13
d – Honoraires du commissaire aux comptes	13

1. Faits majeurs de l'exercice

a. Evènements principaux de l'exercice

- i. L'association YNCREA OUEST poursuit son développement avec l'ouverture, sur le site de Brest, d'un nouveau cycle de formation intitulé Environnement Sciences et Technologies.
- ii. Un partenariat a été conclu avec l'enseignement catholique pour la création d'un nouveau campus sur la ville de CAEN. Ce partenariat est destiné à ouvrir, à la rentrée de septembre 2020, des classes préparatoires implantées CGSI (cycle généraliste des sciences de l'ingénieur), un cycle CIR (cycle informatique et réseaux) ainsi qu'un cycle BIOST (cycle biologie, sciences et technologies).
- iii. La convention avec l'ICAM a été reconduite afin de continuer à accueillir un nombre croissant d'étudiants sur le site de Nantes. Parallèlement, l'association investit dans la construction d'un nouveau campus en région Pays de Loire. Les travaux ont débuté en juin 2020 pour ce projet immobilier avoisinant le coût de 10 M€.
- iv. Le 15.10.2019, la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) a donné son autorisation pour l'ouverture d'une nouvelle formation spécialité Agronomie et Systèmes d'information. Dans ce contexte, Yncréa Ouest présente un projet de réhabilitation du bâtiment Langevin (propriété actuelle de Brest Métropole) afin d'accueillir à terme cette nouvelle spécialité.
- v. Le 26.08.2019, Yncréa Ouest a fait l'objet d'un rapport de contrôle de la part de la DIRECCTE portant sur son activité de prestataire de formation réalisée sur l'exercice 2016/2017. Ce rapport a contesté le bien fondé de certains produits facturés et comptabilisés. En application du principe de prudence, il a été décidé de comptabiliser les sommes contestées par la DIRECCTE. Compte tenu de leur nature, ces charges ont été inscrites en provision pour un montant de 107 224 € au 31.08.2019 (71 280 € au titre de frais de scolarité facturés aux stagiaires et 35 944 € au titre de prestations facturées aux OPCA et entreprises). Ces sommes ont été appelées par l'avis de mis en recouvrement daté du 30.04.2020, et un échéancier de paiement a été négocié avec le Trésor Public. Sur l'exercice 2019/2020, 65 224 € ont ainsi été réglés au Trésor Public. La DIRECCTE sollicitait par ailleurs dans ses conclusions l'extension spontanée du remboursement des frais de scolarité perçus, aux stagiaires concernés, sur l'exercice 2017/2018 non contrôlé. A défaut, une extension de contrôle serait mise en œuvre sur la période concernée. Des discussions ont été entamées entre l'association et la DIRECCTE. Il est ressorti de ces échanges que les sommes relatives à l'exercice 2017/2018 (non contrôlé) et non estimés dans le rapport, ne seraient vraisemblablement pas appelées. Yncréa Ouest considère qu'il s'agit là d'un passif potentiel mais que cela justifie l'absence de comptabilisation

d'une provision (au titre de l'exercice 2017/2018) dans les comptes au 31.08.2020

b. Principes, règles et méthodes comptables

i. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

ii. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

iii. Changement de méthode d'évaluation

Absence de changement de méthode d'évaluation sur l'exercice.

iv. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

v. Crédit impôt recherche

L'exercice clos au 31/08/2020 intègre le CIR 2019 pour 485 010 € (dont une estimation de 8/12ème provisionnée à la clôture au 31/08/2019) et 8/12ème du CIR 2020 pour 362 978 €.

c. Evènements postérieurs à la clôture

L'association YNCREA OUEST réalise la construction d'un bâtiment à Carquefou en vue d'y exercer une activité d'enseignement supérieur. Le coût des constructions à réaliser est estimé à 10 588 000 €.

Pour financer le projet, l'association a obtenu :

- Une subvention de la région pays de la Loire pour un montant de 1 425 872 €¹
- Une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) d'un montant maximal de 1 184 566 €.

Pour préfinancer et financer le solde de son projet, YNCREA OUEST a sollicité un crédit relais subvention pour un montant de 2 000 000 €. Ce crédit est destiné à préfinancer le versement des subventions citées précédemment.

L'association a également contracté un crédit d'investissement long terme en vue de financer l'opération de construction décrit ci-dessus. Ce prêt est composé de 2 tranches :

- D'une tranche A d'un montant maximal de 2 665 000 € contractée pour une durée de 15 ans.
- D'une tranche B d'un montant maximal de 5 328 000 € contractée pour une durée de 20 ans.

Les termes et les conditions relatives à ces financements ont fait l'objet d'un acte authentique daté du 18.11.2020 entre l'association YNCREA OUEST et les établissements prêteurs.

2. Informations relatives au bilan

a. Bilan actif

i. Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D=A+B-C
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	133 621	6 000		139 621
Immobilisations corporelles	2 184 848	692 858	3 443	2 874 262
Immobilisations corporelles en cours	371 390	1 279 819		1 651 208
Immobilisations financières	106 984	12 548		119 532

ii. Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D=A+B-C
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	123 951	6 310		130 260
Immobilisations corporelles	1 484 024	227 108	2 065	1 709 068
Immobilisations financières	-			-

iii. Immobilisations incorporelles

¹ Convention n°2020-09492 du 24.07.2020 entre la région des Pays de la Loire et Yncréa Ouest relative au projet immobilier de construction d'un nouveau bâtiment.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

iv. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de bureau pédagogique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique pédagogique	Linéaire	3 ans
Mobilier pédagogique	Linéaire	10 ans
Agencement aménagement divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

v. Immobilisations financières

Type d'immobilisations	Valeur
Effort construction investissement financier	95 368
Dépôt de garantie	24 165

vi. Evaluation des stocks consommés

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

vii. Créances

<i>Créances</i>	<i>Montants bruts</i>	<i>Liquidités de l'actif</i>	
		<i>Échéances à moins d'un an</i>	<i>Échéances à plus d'un an</i>
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
<i>Autres</i>			
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	1 043 463	1 043 463	
<i>Autres</i>	1 839 640	1 476 662	362 978

Charges constatées d'avance	125 663	125 663	
TOTAL	3 008 767	2 645 789	362 978

Produits à recevoir	Montants bruts
Factures à établir	267 424
Subventions à recevoir	627 452
Etat - produits à recevoir	374 827
Produits à recevoir	1 265
TOTAL	1 270 968

Charges constatées d'avances	Montants bruts
Licences informatiques (office 365, Adobe, licences logiciels métiers...)	9 254
Polices assurance	66 331
Publicité/communication	5 000
Contrats de maintenance	25 093
Autres	19 985
TOTAL	125 663

b. Bilan passif

i. Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	- 1 666 700	34 091		- 1 632 610

ii. Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau gestion propre	1 632 610	
Solde	1 632 610	

iii. Tableau de répartition du résultat de l'exercice

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
		186 869

iv. Subvention d'investissements

N° compte	Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
-----------	---------	------------------------------	--------------	------------	------------------------------

131721	Subvention d'investissements	274 535	580 707		855 242
138000	Subvention d'investissements en-cours	0	2 436 247		2 436 247
139721	Subvention d'investissements inscrite au compte de résultat	158 976	77 634		236 609

v. Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montants au début de l'exercice	Montants en fin d'exercice
Fournisseurs	433 599	398 584
Fournisseurs factures non parvenues	319 694	254 217

vi. Provision pour risques et charges

La provision pour risque est constituée dans le cadre du contrôle opéré par la DIRECCTE portant sur l'activité de prestation de formation de l'association.

N° compte	Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
151800	Provision pour risque	107 224		65 224	42 000

vii. Etat des dettes

Dettes	Montants bruts	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances	
			à plus d'un an	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	71 722	15 977	55 745	
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (cautions) (1)	1 002 350	16 989	135 000	850 361
Avances et acomptes reçus sur commandes	708 284	708 284		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	653 101	630 430	22 671	
Dettes fiscales et sociales (2) (3)	1 098 767	1 098 767		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	845 915	845 915		
Autres dettes (3)	23 846	23 846		
Produits constatés d'avance	562 090	562 090		
Total	4 966 075	3 902 298	213 416	850 361

(1) Le conseil département du Finistère a attribué à YNCREA OUEST, au cours de la période 1994 à 2000, une avance remboursable d'un montant de 2 539 800.62 €. Au 31.08.2019, cette avance était comptabilisée dans les comptes de l'association au sein de la rubrique « Emprunts et dettes

financières divers » pour ce même montant dans la mesure où aucun remboursement n'avait été opéré par l'association auprès du Conseil départemental.

Yncréa Ouest, en partenariat avec l'ISA Yncréa Haut-de-France, a pour objet d'ouvrir une nouvelle formation d'ingénieurs généralistes formés à la double compétence des technologies numériques et des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement. L'ouverture de cette nouvelle formation est prévue pour la rentrée 2020, avec l'objectif d'accueillir 400 étudiants supplémentaires sur le site de Brest à l'horizon 2025.

Ce projet nécessite la mise en œuvre de nouvelles surfaces et des aménagements du bâtiment actuel d'YNCREA OUEST situé rue Cuirassé Bretagne à Brest. Il nécessite également la réhabilitation d'un bâtiment (propriété actuelle de Brest Métropole Océane), dit bâtiment « Langevin », situé à proximité du campus existant.

Le projet de reconfiguration du bâtiment actuel et de réhabilitation du bâtiment Langevin est estimé à 7 039 000 €. Il fait l'objet d'un soutien financier apporté par certaines collectivités territoriales :

- 2 000 000 € de la part du conseil régional de Bretagne sous la forme d'une avance remboursable ;
- 2 400 000 € de la part de Brest métropole Océane par l'attribution d'une subvention (soit un taux de participation de 34.095 %) ;
- 2 539 800,62 € de la part du conseil départemental du Finistère. Sa contribution consistera en une transformation de l'avance remboursable octroyée à Yncréa Ouest en subvention.

Sur l'exercice 2019/2020, Yncréa Ouest a encaissé 1 000 000 € (sur les 2 000 000 prévus) de la part du conseil régional de Bretagne conformément aux termes mentionnés au sein de la convention « avance remboursable à taux nul » signée entre les parties. Cette convention fixe la 1^{ère} échéance de remboursement au 31.01.2021. Par conséquent, le bilan au 31.08.2020 de l'association comptabilise 1 000 000 € au sein de la rubrique « Emprunts et dettes financières divers ».

La convention financière entre Brest métropole et l'association Yncréa Ouest relative au projet de développement sur le site de Brest prévoit un 1^{er} versement de 700 000 € à la signature de la convention (soit en date du 29.11.2019). Sur les exercices 2018/2019 et 2019/2020, des travaux nécessaires à la reconfiguration du bâtiment actuel ont été menés pour un montant cumulé de 286 997 €. Par conséquent, au 31.08.2020, le bilan de l'association enregistre :

- 97 854 € de subvention attribuée par Brest Métropole au sein de la rubrique « Subventions d'investissement ».
- 602 146 €, correspondant à l'acompte versée par la métropole et non encore consommé, enregistré au sein de la rubrique « Autres dettes – subventions perçues d'avance ».

La convention d'avance remboursable octroyée, en 1994, par le conseil départemental du Finistère mentionnait initialement une 1^{ère} échéance de remboursement en 2007. En 2004, une révision de la convention a prévu un ajournement du plan de remboursement en fonction de la capacité financière

d'Yncréa Ouest. Jusqu'à présent, le conseil départemental n'a procédé à aucune demande de remboursement de tout ou partie de cette avance à l'association.

L'aide attribuée par le conseil départemental consiste donc en la transformation de cette avance remboursable en une subvention. Les supports juridiques² formalisant cette transformation sont signés sur l'exercice 2019/2020 et la délibération correspondante approuvée à la date de clôture. Cette participation financière présente un caractère tout à fait singulier dans la mesure où elle vient annuler la dette d'Yncréa Ouest vis-à-vis du conseil départemental sans qu'aucun flux financiers n'interviennent entre les parties. Elle est donc considérée comme totalement acquise à la clôture 2019/2020 par l'association.

Ces éléments ont justifié la comptabilisation, au 31.08.2020, de cette transformation dans les comptes de l'association pour la totalité de la contribution apportée. Cette comptabilisation se matérialise au sein du bilan de l'association par l'annulation de 2 539 800.62 € initialement inscrits au sein de la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » pour être finalement positionnés en « Subventions d'investissement ».

(2) La période de référence des congés payés est l'année civile (soit du 01/01/N au 31/12/N). Les congés sont pris dès l'ouverture des droits comme le prévoit l'article 10 de l'avenant n°1 du 20/12/2000 de la convention collective.

(3) Les montants bruts totaux sont différents de ceux présentés au bilan du fait du reclassement des subventions perçus d'avances.

viii. Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avances	Montants bruts
Produits de scolarité	482 150
Taxe apprentissage	50 653
Autres produits constatés d'avance	29 287
TOTAL	562 090

ix. Charges à payer

Charges à payer	Montants bruts
Subvention AIISEN	10 000
Cotisation foncière des entreprises	4 000
Autres charges à payer	59
Factures non parvenues	254 517

² Délibération du conseil départemental en date du 30.01.2020 et commission permanente du 06.07.2020.

Provision CP	29 323
Dettes sur charges sociales	15 415
TOTAL	313 314

3. Informations relatives au compte de résultat

a. Ventilation du chiffre d'affaires (en €)

Ventilation du chiffre d'affaires	Montants
Scolarité et alternance	5 640 110
Contrat de recherche	496 035
Autres refacturations diverses	101 974
TOTAL	6 238 119

b. Ventilation des autres produits (en €)

Ventilation des autres produits	Montants
Prestations enseignements	310 787
Subventions	1 015 835
Prestations pépinières	
Autres produits divers	61 702
TOTAL	1 388 323

c. Présentation

Les produits de scolarités de l'année scolaire sont pris entièrement sur l'exercice (calé sur l'année scolaire).

Les subventions, les facturations de contrats de recherche et autres produits sont repris en compte de résultat selon le principe de rattachement des produits aux charges.

d. Résultat financier

Il comprend des produits de VMP et intérêts sur livrets d'épargne pour 1 148 €

e. Résultat exceptionnel

Produit exceptionnel	Montants
<i>Quote part de subvention virée au compte de résultat</i>	77 634
<i>Régularisation provision congés payés constituée sur exercice antérieur et devenu caduque</i>	-
<i>Répartition caisse commune réseau Fesic</i>	-
<i>Autres produits exceptionnels</i>	81 800
TOTAL	159 434

Charges exceptionnelles	Montants
<i>Pénalités, amendes fiscales</i>	65 224
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	1 679

TOTAL	66 903
--------------	---------------

f. Transfert de charges

Transfert de charges	Montants
<i>Refacturation prestations vers membres Yncréa</i>	27 309
<i>Remboursement organisme collecteur paritaires agréés</i>	
<i>Indemnités journalières</i>	6 435
<i>Remboursement assurance</i>	1 549
<i>Autres transferts de charges</i>	3 759
TOTAL	39 053

g. Ventilation de l'effectif moyen (en ETP)

La chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Brest a repris la gestion de la paie de l'association ISEN BREST à compter du 1^{er} janvier 2015.

Catégories	Personnel salarié	Vacataires
Cadres	59	
Non cadres	16	5
Total	74	5

4. Autres informations

a. Information sur les rémunérations

Selon l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations des trois plus hautes cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 298 933 €.

b. Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ont été évalués dans le respect de la recommandation n°2013-02 émise par l'Autorité des Normes Comptables.

Les paramètres utilisés pour la détermination des engagements de fin de carrière sont :

- L'âge de départ à la retraite ;
- Taux d'actualisation ;
- Niveau de turn-over ;
- Taux de charges patronales ;
- Taux de revalorisation annuelle des salaires.

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite de

65 ans, s'élevait à 49 503 € au 31/08/2014 et n'a pas donné lieu à actualisation ni au 31/08/2015 ni au 31/08/2016.

Au 31/08/2020, le montant des droits acquis est évalué à 251 778 €. Les paramètres pris en compte pour ce calcul sont listés ci-dessous :

- 94 personnes
- Départ entre 60 et 67 ans pour les cadres
- Départ entre 60 et 62 ans pour les non cadres
- Taux d'actualisation : 0.80 %
- Turn over faible
- Table de mortalité : INSEE 2009

Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

c. Information concernant les contributions volontaires en nature

Le conseil départemental du Finistère met, à titre gracieux, des locaux à disposition de l'association Yncréa Ouest. La surface dédiée à l'enseignement et à la recherche est de 9 272 m². L'ensemble immobilier comprend également un parking enterré pour une surface de 3 464 m².

d. Honoraire du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de sa mission légale s'élèvent à 12 000 € (hors taxes).